

1 **[VERSION PROVISOIRE] Programme de rétablissement de la troncille pied-de**
2 **faon et de l'obliquaire à trois cornes en Ontario**

3
4 Ce document constitue le programme de rétablissement du fuscopannaire à taches
5 blanches, une espèce en péril en Ontario. Le plan complet est disponible en anglais
6 seulement.

7
8 **La disponibilité**

9
10 Cette publication hautement spécialisée « Recovery strategies prepared under the
11 *Endangered Species Act, 2007* », n'est disponible qu'en anglais en vertu du Règlement
12 671/92 qui en exempte l'application de la Loi sur les services en français. Pour obtenir
13 de l'aide en français, veuillez communiquer avec recovery.planning@ontario.ca.

14
15 Le programme de rétablissement complète est disponible en anglais.

16
17 **Le résumé du programme de rétablissement (Ontario)**

18
19 La *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* (LEVD) prévoit que le ministre de
20 l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs établisse des programmes
21 de rétablissement pour toutes les espèces inscrites comme étant en voie de disparition
22 ou menacées sur la Liste des espèces en péril en Ontario (EEPEO). En vertu de la
23 LEVD, un programme de rétablissement peut intégrer tout ou partie d'un plan existant
24 relatif à l'espèce.

25 La troncille pied-de-faon (*Truncilla donaciformis*) est inscrite comme espèce en voie de
26 disparition sur la liste des EEPEO. Le Gouvernement du Canada classe également
27 l'espèce en voie de disparition en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP).
28 L'obliquaire à trois cornes (*Obliquaria reflexa*) est inscrite comme espèce menacée sur
29 la liste des EEPEO. Le Gouvernement du Canada classe également l'espèce comme
30 menacée en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*. Pêches et Océans Canada a
31 préparé le programme de rétablissement et le plan d'action de la troncille pied-de faon
32 (*Truncilla donaciformis*) et l'obliquaire à trois cornes (*Obliquaria reflexa*) au Canada
33 pour 2022 en réponse aux exigences de la LEP. Le présent programme de
34 rétablissement est adopté en vertu de la LEVD. La stratégie ci-jointe satisfait à toutes
35 les exigences de contenu décrites dans la LEVD, sous réserve de la recommandation
36 suivante concernant la désignation de l'habitat essentiel.

37 Le programme de rétablissement fédéral fournit une désignation de l'habitat essentiel
38 (aux termes de la LEP) à la section dédiée à ce sujet. En ce qui concerne la LEVD, elle
39 ne prévoit pas la désignation de l'habitat essentiel comme critère dans l'élaboration d'un
40 programme de rétablissement. Il est cependant recommandé que l'approche
41 préconisée dans le programme de rétablissement du fédéral soit utilisée pour désigner
42 l'habitat essentiel. En outre, toute nouvelle donnée scientifique relative à la troncille
43 pied-de-faon ou à l'obliquaire à trois cornes et aux zones que ces espèces occupent
44 devrait être prise en compte dans le cadre de l'élaboration de règlements sur l'habitat
45 pris en vertu de la LEVD.

46 **Le résumé du programme de rétablissement (Canada)**

47 La troncille pied-de-faon et l'obliquaire à trois cornes ont été inscrites en tant
48 qu'espèces en voie de disparition et menacée, respectivement, en vertu de la Loi sur
49 les espèces en péril en août 2019. On considère que le présent programme de
50 rétablissement et plan d'action plurispécifique fait partie d'une série de documents
51 portant sur ces espèces et devant être pris en compte ensemble, y compris : les
52 rapports de situation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada
53 (COSEPAC) pour la troncille pied-de-faon (2008) et l'obliquaire à trois cornes (2013) et
54 les évaluations du potentiel de rétablissement pour la troncille pied-de-faon (2011) et
55 l'obliquaire à trois cornes (2014). Il a été déterminé que le rétablissement de ces
56 espèces était faisable sur les plans biologique et technique.

57 La troncille pied-de-faon est une petite moule d'eau douce qui mesure environ 35 mm
58 en longueur et qui présente une coquille modérément épaisse, de forme ovale à
59 triangulaire, arrondie à son extrémité antérieure et carrément pointue à son extrémité
60 postérieure. La coquille est unie, de couleur allant de jaune à verdâtre, et présente des
61 raies vertes foncées qui se divisent souvent en marques en forme de v ou de chevron.
62 L'obliquaire à trois cornes est une moule d'eau douce de taille moyenne dont l'aire de
63 répartition est limitée au centre de l'Amérique du Nord, du golfe du Mexique au bassin
64 hydrographique des Grands Lacs. Sa coquille épaisse, qui peut être verte, beige ou
65 brune et peut atteindre une longueur maximale de 80 mm, a une forme arrondie à
66 triangulaire, son extrémité antérieure étant arrondie et son extrémité postérieure
67 formant une pointe émoussée. La particularité de cette espèce consiste en une rangée
68 unique de deux à cinq gros bourrelets (ou « cornes ») qui permet de la distinguer des
69 autres moules d'eau douce que l'on trouve au Canada.

70 Bien que les moules d'eau douce comptent parmi les taxons les plus menacés de la
71 planète, le sud de l'Ontario continue d'abriter la communauté de moules d'eau douce la
72 plus importante et la plus diverse du Canada. L'aire de répartition de ces deux espèces
73 au Canada se limite au sud de l'Ontario et au bassin hydrographique des Grands Lacs.
74 La troncille pied-de-faon et l'obliquaire à trois cornes sont actuellement présentes dans
75 les rivières Grand, Sydenham et Thames, tandis qu'un spécimen de la troncille pied-de-
76 faon a été détecté dans le zone du delta de la rivière Saint-Claire en 2003, et
77 l'obliquaire à trois cornes a récemment été capturée dans la rivière Detroit. De manière
78 générale, les aires de répartition de ces deux espèces au Canada ont diminué par
79 rapport à leurs aires de répartition antérieures; en effet, elles ne sont plus observées
80 dans la rivière Détroit, dans le lac Érié ni, en ce qui concerne l'obliquaire à trois cornes,
81 dans le lac Sainte-Claire. Cependant, l'obliquaire à trois cornes semble ne jamais avoir
82 été une composante importante de la faune des moules au Canada.

83 Les principales menaces qui pèsent sur ces espèces comprennent : la présence
84 d'espèces envahissantes (principalement des moules dreissenidées [moule zébrée et
85 moule quagga]); la turbidité ainsi que la charge en sédiments et en éléments nutritifs;
86 les contaminants et les substances toxiques; la disparition ou la modification d'habitats;
87 la modification des régimes d'écoulement; la prédation et la récolte; la baisse de la

88 disponibilité des poissons-hôtes; les activités récréatives (VTT, hélices de bateaux,
89 sports de rame par exemple).

90 Les objectifs en matière de population et de répartition de la troncille pied-de-faon et
91 l'obliquaire à trois cornes sont le retour de populations autonomes dans le cours
92 inférieur de la rivière Grand, la rivière East Sydenham, la rivière North Sydenham
93 (ruisseau Bear), et le cours inférieur de la rivière Thames. Le rétablissement de ces
94 populations sera considéré comme réussi quand elles montreront des signes actifs de
95 reproduction et de recrutement dans l'ensemble de leur aire de répartition et qu'elles
96 seront stables ou en croissance, avec des risques faibles liés aux menaces connues.

97 Une description des stratégies générales à adopter pour répondre aux menaces pesant
98 sur la survie et le rétablissement des espèces, ainsi que des approches de recherche et
99 gestion nécessaires pour atteindre les objectifs en matière de population et de
100 distribution, est incluse dans la section 7.

101 L'habitat essentiel de ces espèces a été désigné aussi précisément que possible, avec
102 les meilleurs renseignements disponibles. Les fonctions et les caractéristiques
103 nécessaires pour appuyer les processus de leur cycle biologique et atteindre les
104 objectifs en matière de population et de répartition sont également précisées. Le
105 présent programme de rétablissement et plan d'action définit pour l'instant l'habitat
106 essentiel de la troncille pied-de-faon et de l'obliquaire à trois cornes comme étant
107 constitué des rivières North Sydenham (ruisseau Bear), East Sydenham, Grand et
108 Thames. On a fixé un calendrier des études indiquant les étapes qui doivent être
109 suivies afin d'obtenir l'information nécessaire pour améliorer ces descriptions de
110 l'habitat essentiel. La protection de l'habitat essentiel de ces espèces devrait prendre la
111 forme d'un arrêté en conseil visant la protection de l'habitat essentiel en vertu des
112 paragraphes 58(4) et 58(5) de la LEP, qui invoquera l'interdiction, prévue au
113 paragraphe 58(1), de la destruction toute partie de l'habitat essentiel désigné.

114 Dans le présent document, la section portant sur le plan d'action (tableaux 7 à 9 et
115 section 9) expose en détail la planification du rétablissement à l'appui des orientations
116 stratégiques énoncées dans la section consacrée au programme de rétablissement. Le
117 plan d'action décrit ce qui doit être réalisé pour atteindre les objectifs en matière de
118 population et de répartition, notamment les mesures à prendre pour nous attaquer aux
119 menaces et surveiller le rétablissement des espèces, ainsi que les mesures visant à
120 protéger leur habitat essentiel. Les impacts socio-économiques de la mise en œuvre du
121 plan d'action sont également évalués.